

Arrêté n° 24/653/CM

Arrêté de composition des Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C

VU

- La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Le décret n°89-229 du 17 avril 1989, modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, notamment son article 4 qui déclare que l'autorité investie du pouvoir de nomination désigne les représentants de l'établissement parmi les membres de l'organe délibérant titulaires d'un mandat électif ;
- La délibération HN 001-8065/20/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 9 juillet 2020 relative à l'élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- Le Procès-Verbal du 8 décembre 2022, établi par le bureau centralisateur, portant recensement des votes et la proclamation des résultats des élections professionnelles du jeudi 8 décembre 2022 des représentants aux commissions administratives paritaires des catégories A, B et C de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- L'arrêté initial n° 23/140/CM du 16 février 2023, l'arrêté modificatif n°24/549/CM du 14 novembre 2024 portant composition des Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C suite aux résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 et les arrêtés modificatifs n°23/178/CM du 14 mars 2023, n°24/094/CM du 27 février 2024, n°24/487/CM du 5 septembre 2024 portant composition de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie A.

CONSIDÉRANT

- Pour le collège des représentants du personnel de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

Par une lettre du 5 décembre 2024, Madame Immane WILD a fait valoir son intention de démissionner de son mandat de représentante du personnel titulaire pour le syndicat CGT, il convient dès lors de la remplacer par le représentant du personnel suppléant du syndicat CGT ;

- Monsieur Maxime Grand-Jean représentant du personnel suppléant remplace Madame Immane WILD en qualité de représentant du personnel titulaire pour le syndicat CGT, il convient dès lors de le remplacer par le premier candidat non élu restant sur la liste du syndicat CGT ;
- Le premier candidat non élu restant sur la liste du syndicat CGT est Madame Véronique DOLOT ;
- Dans ces conditions, il convient de remplacer Monsieur Maxime Grand-Jean par Madame Véronique Dolot en qualité de représentante suppléante pour le syndicat CGT.

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté n°24/549/CM du 14 novembre 2024 est modifié.

Article 2 :

Suite à la désignation des représentants du personnel, la composition des Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C de la Métropole Aix-Marseille-Provence est établie ainsi qu'il suit :

Commission Administrative Paritaire de la catégorie A

Représentants de l'Administration

Titulaires :

Mme Solange BIAGGI
M. Pierre LAGET
M. Eric CASADO
M. Roland MOUREN
M. David GALTIER
Mme Laurence SEMERDJIAN
M. Frédéric GUELLE

Suppléants :

M. Vincent GOYET
M. Laurent SIMON
M. Christian NERVI
Mme Emilie CANNONE
M. Bernard DESTROST
Mme Claudie MORA
M. Régis MARTIN

Représentants du Personnel

Titulaires :

Mme Fleur SKRIVAN (FSU)
M. Gérard MARIN (FSU)
Mme Véronique VASSILIOU (FSU)
Mme Frédérique ONZIA (UNSA)

Suppléants :

M. Philippe CHARRIERE (FSU)
Mme Carole BOUVET (FSU)
M. César PITOISET (FSU)
Mme Anne ARMAND (UNSA)

Reçu au Contrôle de légalité le 24 décembre 2024

Mme Chantal CARVAJAL (UNSA)

M. Patrice AYACHE (FO)

M. Alain BROSSEAU (Union CFTC-CFDT)

M. Claude MIRALLES (UNSA)

Mme Corinne MICHEL (FO)

M. Bruno OCCELLI (Union CFTC-CFDT)

Commission Administrative Paritaire de la catégorie B

Représentants de l'Administration

Titulaires :

Mme Solange BIAGGI

M. Frédéric GUELLE

Mme Claudie MORA

M. David GALTIER

Mme Laurence SEMERDJIAN

M. Roland MOUREN

Suppléants :

M. Vincent GOYET

M. Martial ALVAREZ

M. Laurent SIMON

M. Pierre LAGET

Mme Emilie CANNONE

M. Régis MARTIN

Représentants du Personnel

Titulaires :

Mme Nadia ASSELMAN (FSU)

Mme Frédérique BONNABESSE(FSU)

M. Cyril RESTOUIN (FSU)

Mme Magali TROSSEVIN (FO)

M. Francis ATOKO (FO)

Mme Isabelle SCHONG (UNSA)

Suppléants :

Mme Odette LAMARCHE (FSU)

Mme Dalila EL JAOUADI (FSU)

M. Serge TAVANO (FSU)

Mme Caroline CAMBRIANI (FO)

M. Éric MEYNIER (FO)

Mme Fatima BENCHENNI (UNSA)

Commission Administrative Paritaire de la catégorie C

Représentants de l'Administration

Titulaires :

Mme Solange BIAGGI

M. Gérard FRAU

M. Christian AMIRATY

Suppléants :

M. Vincent GOYET

M. Pierre LAGET

M. Laurent SIMON

Reçu au Contrôle de légalité le 24 décembre 2024

M. David GALTIER

M. Christian NERVI

Mme Laurence SEMERDJIAN

Mme Emilie CANNONE

Mme Maryse RODDE

M. Bernard DESTROST

M. Frédéric GUELLE

M. Patrick GRIMALDI

M. Roland MOUREN

M. Régis MARTIN

Représentants du Personnel

Titulaires :

Suppléants :

Mme Nadège PITALUGUE (FO)

M. Salah BENHEMANI (FO)

M. Christophe SPANO-PIZZICHETTA (FO)

Mme Virginie ARCOS (FO)

Mme Elisabeth MAUSSI (FO)

M. Rodolphe LAMOURETTE (FO)

M. Mokhtar BEN SAID (FSU)

M. Edouard GRECO (FSU)

Mme Nabila SEBHI-CHENOUNE (FSU)

M. Fabien DUMAS (FSU)

Mme Odile DEWINTRE (UNSA)

M. Michaël BLAVIER (UNSA)

Mme Vanessa DUFOUR (UNSA)

M. Nouredine ABECHA (UNSA)

M. Maxime GRAND-JEAN (CGT)

Mme Véronique DOLOT (CGT)

Article 3 :

Madame Solange Biaggi assure la présidence des commissions administratives paritaires des catégories A, B et C. En cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, Monsieur Vincent Goyet assurera cette même présidence.

Article 4 :

La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le requérant peut saisir le Tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 :

Monsieur Le Directeur Général des Services de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 24 décembre 2024

Martine VASSAL

Reçu au Contrôle de légalité le 24 décembre 2024